



Paris, le 10 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol TOURAINE renforce encore les moyens dédiés à la lutte contre les déserts médicaux

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, renforce encore les moyens dédiés à la lutte contre les déserts médicaux. Concrètement, pour inciter davantage de médecins généralistes à s'installer dans les territoires qui en ont le plus besoin, les critères de sélection des zones bénéficiant d'aides ont été revus. La part de la population couverte par les dispositifs d'aide à l'installation des médecins va augmenter fortement.

Jusqu'à présent, les territoires étaient définis uniquement en fonction du nombre de médecins par habitants. Désormais, les territoires bénéficiant d'aides seront définis en fonction de plusieurs critères : les besoins de soins en fonction de l'âge des habitants ; le temps d'accès par la route vers le médecin généraliste ; le volume d'activité des médecins ; l'âge des médecins pour tenir compte des départs prévisibles à la retraite. Cette nouvelle méthode permet de définir plus précisément les besoins de la population par territoire et de réduire les inégalités d'accès aux soins sur du long terme. Concrètement, la population couverte par ce dispositif va plus que doubler. Plus de 12 millions de français vivent dans des territoires qui seront concernés par les aides à l'installation des médecins. Par cette mesure, Marisol TOURAINE anticipe les futurs départs à la retraite dans des territoires qui ne constituent pas à l'heure actuelle des déserts médicaux, mais dont la situation s'aggravera en l'absence d'orientation politique forte. Cette démarche préventive sécurise l'organisation des soins ambulatoires sur du long terme.

En complément et en concertation avec les représentants des professionnels de santé, des patients et des élus, les ARS établiront une sélection supplémentaire des territoires fragiles, en fonction des besoins identifiés localement.

Depuis 2012, le Gouvernement agit pour lutter contre les déserts médicaux et réduire les inégalités d'accès aux soins, notamment à travers les [Pactes territoire santé 1 et 2](#) et la [loi de modernisation de notre système de santé](#) :

- près de 900 maisons de santé pluri professionnelles (cinq fois plus qu'en 2012) ;
- près de 1800 contrats d'engagement de service public (CESP) signés ;
- près de 800 contrats de praticien territorial de médecine générale (PTMG) signés ;
- 580 médecins correspondants du SAMU permettent à 1 million de personnes de plus d'accéder à des soins urgents en moins de 30 minutes (4 fois plus qu'en 2012) ;
- un [numerus clausus régional augmenté](#) dans les régions à faible densité médicale.

« La stratégie mise en place depuis 2012 fonctionne : une dynamique nouvelle a été impulsée dans les zones confrontées à des difficultés démographiques. Les résultats sont concrets : davantage de médecins s'installent dans des territoires fragiles et l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes est désormais une réalité pour un million de personnes supplémentaires. Cette nouvelle mesure amplifie l'impact de notre politique d'accès aux soins. L'effort devra se poursuivre », a déclaré Marisol TOURAINE.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr